
BAR LE DUC, LE 17 SEPTEMBRE 2014

LE SECRETAIRE GENERAL
DE SOLIDAIRES I.D.D.
DIRECCTE LORRAINE
UT DE BAR LE DUC
28 AVENUE GAMBETTA
55000 BAR LE DUC

MADAME LA DIRECTRICE GENERALE
DE LA PREVENTION DES RISQUES
MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
GRANDE ARCHE, PAROI NORD
92055 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX

Madame la Directrice Générale,

A la suite de la parution de l'instruction du 30 juillet 2014 relative à l'amiante naturel en carrières destinée à certains DREAL, Solidaires I.D.D. vous fait part de ses observations et de ses inquiétudes.

En premier lieu, Solidaires I.D.D. regrette l'aspect confidentiel donné à cette affaire alors que le BRGM est chargé d'établir un inventaire exhaustif de la présence d'amiante environnemental dans les carrières depuis maintenant 3 ans et que les premières mesures issues de techniques récentes ont été relevées lors d'une campagne expérimentale de prélèvements et de mesures des fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission analytique (META) en milieu professionnel du 15 novembre 2009 au 15 octobre 2010.

En second lieu, Solidaires I.D.D., en tant que représentant du personnel, notamment des agents chargés du contrôle des carrières au titre des ICPE et de l'inspection du travail, ne comprend pas pourquoi aucune information d'envergure nationale sur les dangers d'une exposition à ce minéral n'ait été initiée à leur intention. En effet, si certains agents ont pu profiter d'une information, mais qui semble être restée trop discrète, tous n'ont pas été dotés de protections adaptées pour effectuer les visites en carrières.

Solidaires I.D.D. s'inquiète aussi des risques encourus par les employés carriers qui subissent au quotidien la présence de cet amiante naturel, sans qu'ils soient pour autant protégés comme il se doit. Il tient à rappeler la responsabilité de l'administration dans ce domaine dans son rôle d'inspection du travail.

En troisième lieu, l'annexe 2 de l'instruction citée supra relève 60 départements susceptibles de comporter des sites amiantifères, or seulement 50 carrières dans 21 départements ont été visitées par le BRGM. Cette vérification, sur un nombre de sites aussi restreint, semble nettement insuffisante pour écarter tout risque encouru sur de multiples autres sites.

Enfin Solidaires I.D.D. a eu connaissance des réactions de certains acteurs impactés par le décret n° 2012-639 et tient à vous informer de ses positions. S'il n'est pas malheureusement surpris des positions de la fédération nationale des travaux publics et des carriers, il est extrêmement choqué par celles de conseils généraux et d'agglomérations de communes.

Pour exemple, dans une région où le massif est composé en grande partie de roche naturelle amiantifère, comment expliquer que des responsables élus d'administrations locales interviennent auprès du préfet et du ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour tenter de faire assouplir la réglementation en la matière ?

Bien entendu, la période est aux économies en tout genre, à la simplification, voire à la suppression de normes et de réglementations qui, selon certains, seraient un frein rédhibitoire au développement économique.

Mais faut-il pour cela risquer de mettre en danger la santé de nos concitoyens comme cela a été fait jusqu'à l'interdiction d'utiliser l'amiante dans les produits manufacturés de grande consommation en 1997 ? Solidaires I.D.D. répond clairement non.

Solidaires I.D.D. trouve bien singulier que les citoyens ne soient pas largement informés des difficultés rencontrées pour l'élimination des déchets amiantés et du danger potentiel qu'ils représentent.

Solidaires I.D.D. vous demande donc solennellement de tout mettre en œuvre pour que les agents chargés des contrôles des carrières soient tous immédiatement informés et protégés des risques encourus sur certains sites et pour que les employeurs concernés soient, tout aussi rapidement, mis en face de leurs responsabilités notamment en regard du code du travail et de celui de l'environnement.

Afin d'en débattre avec vous et de mettre tout en œuvre pour proposer aux agents concernés des moyens d'information et de protection le plus vite possible, Solidaires I.D.D. demande à être reçu par vos services. Une entrevue rapide est souhaitable.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Le secrétaire général de Solidaires I.D.D.



Pascal MARIE